

## *Commission carbone & biodiversité – CC&B*

### *Newsletter #15 – Mars 2025*

Voici la 15<sup>ème</sup> veille de la commission carbone et biodiversité. Cette newsletter de ce premier trimestre 2025 intervient dans un contexte marqué par des évolutions majeures en matière de financement climatique et de préservation des écosystèmes. Entre avancées réglementaires, nouvelles initiatives et enjeux cruciaux pour les forêts et la biodiversité, l'actualité internationale ne cesse de démontrer l'urgence d'actions concertées.

Dans cette newsletter, nous vous présentons **l'adoption des outils PSE en Afrique centrale**, une avancée essentielle pour la gestion des forêts tropicales, ainsi que sur les **débats clés de la COP16 sur la Biodiversité** qui ont mis en lumière les défis du financement de la protection des écosystèmes. Nous vous proposons également un focus sur la **création du Couloir vert Kivu-Kinshasa**, un projet ambitieux visant à préserver le bassin du Congo, ainsi qu'un **état des lieux des marchés carbone en Afrique de l'Ouest**.

En parallèle, nous vous invitons à découvrir les **conclusions de la table ronde du FFEM** sur la finance carbone, ainsi que les **premières étapes du projet pilote HIFOR du Parc National de Nouabalé-Ndoki**.

Rendez-vous en fin de newsletter pour l'actualité des membres et les prochains événements.

Nous souhaitons une bonne lecture à tous nos membres !

## Sommaire

<b>1 Adoption des outils PSE en Afrique centrale : une avancée majeure pour la gestion durable des forêts .....</b>	<b>3</b>
<b>2 COP16.2 sur la Biodiversité à Rome : des avancées et des défis.....</b>	<b>3</b>
<b>3 RDC : Création du Couloir vert Kivu-Kinshasa.....</b>	<b>5</b>
<b>4 Un forum sur les Marchés du Carbone en Afrique de l’Ouest.....</b>	<b>7</b>
<b>5 FFEM – Table Ronde autour de la Finance Carbone.....</b>	<b>8</b>
<b>6 HIFOR : Le Parc National de Nouabalé-Ndoki est officiellement un projet pilote.....</b>	<b>12</b>
<b>7 Actualités de la Commission C&amp;B et de ses membres.....</b>	<b>13</b>
<b>8 Evènements récents ou à venir.....</b>	<b>14</b>

## 1 Adoption des outils PSE en Afrique centrale : une avancée majeure pour la gestion durable des forêts

Les pays du Bassin du Congo ont franchi une étape importante avec l'adoption de deux nouveaux outils innovants pour les Paiements pour Services Environnementaux (PSE) lors d'une réunion à Kinshasa. Ces outils, développés avec le soutien de la Central African Forest Initiative (CAFI) et du Partenariat pour les forêts du Bassin du Congo (PFBC), visent à structurer et à gérer les initiatives de PSE de manière plus efficace et transparente.

Le premier outil, baptisé « **Ground Impact PSE** » : permet de cartographier les zones prioritaires pour les PSE, d'identifier les acteurs locaux et de définir des objectifs clairs pour chaque projet. Il s'agit d'un outil stratégique pour maximiser l'impact des financements sur la préservation des forêts et la réduction des émissions de carbone. Le second outil, intitulé « **Gestion des PSE** » : Cet outil permet de suivre en temps réel les progrès des projets, de gérer les paiements aux communautés locales et de garantir une transparence totale dans l'utilisation des fonds.

Ces outils sont particulièrement importants dans le contexte du bassin du Congo. Les PSE constituent un mécanisme clé pour financer des pratiques agricoles et forestières durables, tout en rémunérant directement les communautés locales pour leurs efforts de préservation des forêts.

Lors de la Conférence Interministérielle sur les PSE tenue à Kinshasa le 29 janvier 2025, les ministres Eve Bazaiba (RDC) et Rosalie Matondo (Congo) ont officiellement lancé ces outils au nom des six pays de la région. Cette initiative marque une étape cruciale pour la région, qui cherche à concilier développement économique et préservation des écosystèmes forestiers.

### **Pour plus d'informations :**

- [ENVIRONEWS RDC ENVIRONEWS RDC](#)
- [Linkedin CAFI](#)
- [Youtube CAFI](#)
- [CAFI](#)
- [actualite.cd](#)

## 2 COP16.2 sur la Biodiversité à Rome : des avancées et des défis

La **COP16.2 sur la biodiversité** s'est tenue du 25 février au 5 mars 2025 à Rome, avec pour objectif principal de **dénouer les blocages sur les financements** nécessaires à la préservation de la faune et de la flore. Cette session a fait suite à la 16ème Convention des Parties d'octobre 2024, où les divergences entre les pays du Nord et ceux du Sud n'avaient pas été résolues, conduisant à la suspension des débats. Au total, 154 des 196 signataires de la Convention sur la Diversité Biologique étaient présents pour discuter des enjeux cruciaux liés à la biodiversité.

Le climat de cette journée d'ouverture a semblé plus constructif qu'à Cali, bien que les positions fondamentales des pays soient restées inchangées. Les pays riches en biodiversité, notamment ceux du

groupe des BRICS et les pays africains, se sont unis pour réclamer la création d'un nouveau fonds, accessible et placé sous l'autorité de la COP. Ce fonds, financé par les pays développés, devait soutenir des projets dans les pays en développement, souvent en proie à des défis environnementaux majeurs.

Du point de vue des pays du Sud, notamment les pays africains et les BRICS, la création d'un fonds dédié est essentielle pour répondre aux défis immédiats de la perte de biodiversité. **Ces pays, qui abritent une grande partie de la biodiversité mondiale, estiment que les financements actuels sont insuffisants et mal répartis.** Selon un délégué zimbabwéen cité par *Le Monde* (28 février 2025), « sans un soutien financier accru, les objectifs de l'accord de Kunming-Montréal resteront hors de portée ». Les pays du Sud insistent également sur la nécessité de rendre ces fonds **accessibles et transparents**, afin d'éviter les lourdeurs bureaucratiques qui ont souvent entravé les projets passés.

En revanche, les pays du Nord, comme le Canada et l'Union européenne, expriment des réserves. Ils craignent **que la création d'un nouveau fonds ne mène à une fragmentation de l'aide au développement, déjà complexe à gérer.** Selon *IDDRI* (2025), les pays développés sont également confrontés à des contraintes budgétaires internes, notamment en raison de la crise économique mondiale et des priorités nationales divergentes. Par exemple, l'Union européenne a souligné que ses budgets sont déjà largement consacrés à la transition écologique et à la lutte contre le changement climatique, ce qui limite sa capacité à financer de nouveaux mécanismes internationaux.

Pour certains experts, comme Juliette Landry de l'Iddri, la question des financements ne se limite pas à des montants, mais aussi à leur utilisation efficace. Elle souligne que « sans mécanismes de suivi et de redevabilité, même les fonds les plus importants risquent d'être gaspillés ». Selon un article publié dans par Rodrigo A. Medellín dans la revue *Science* (2024), « Move past promises for biodiversity », **les engagements non contraignants des COP précédentes ont souvent échoué à produire des résultats concrets, ce qui souligne la nécessité de renforcer les cadres juridiques et les mécanismes de surveillance.**

Pour tenter de surmonter cette impasse, la présidente de la COP, Susana Muhamad, ministre colombienne de l'Environnement, a proposé un processus de travail visant à créer ou adapter un fonds spécifiquement dédié à la biodiversité. Ce fonds devait être placé sous l'égide de la COP d'ici 2030, avec un accent sur la transparence et l'efficacité. Cependant, comme le souligne *Le Monde* (28 février 2025), ce plan a été qualifié d'« arraché de justesse », reflétant les difficultés à concilier les intérêts des pays du Nord et du Sud.

Un autre sujet abordé lors de cette COP a été la négociation des modalités d'évaluation des politiques nationales pour freiner la disparition de la biodiversité. Selon Juliette Landry, chercheuse à l'Iddri, il était crucial **d'intégrer les contributions d'acteurs non étatiques**, tels que les ONG et les scientifiques, dans ces évaluations. Cela aurait pu renforcer la légitimité des politiques mises en place et assurer une prise en compte plus large des enjeux de biodiversité. Cependant, R. Medellín, dans son article sur *Science* (2024) rappelle que les engagements pris lors des COP sont souvent non contraignants, ce qui limite leur impact réel. Cette perspective critique souligne la nécessité de **renforcer les mécanismes de suivi et de redevabilité.**

L'accord de Kunming-Montréal, adopté lors de la COP15 en décembre 2022, stipulait que **200 milliards de dollars par an devaient être mobilisés d'ici 2030**, dont 30 milliards devaient être transférés des pays

développés vers les pays en développement. Lors de la plénière d'ouverture, un délégué zimbabwéen avait exprimé sa confiance quant à la possibilité d'atteindre cet objectif, bien que des défis persistent.

La COP16.2 à Rome a représenté une opportunité cruciale pour aborder les défis financiers liés à la biodiversité. Les demandes des pays africains pour un nouveau fonds dédié témoignaient d'une volonté collective de protéger la nature, mais les divergences persistantes avec les pays du Nord ont souligné la nécessité d'un dialogue constructif et d'un engagement sincère pour parvenir à des solutions durables. Pour aller de l'avant, il est crucial de renforcer les mécanismes de financement, d'impliquer les communautés locales et de combiner les efforts globaux et locaux.

**Plus de détails :**

- [CBD](#) et [CBD](#)
- [RFI](#)
- [MTE](#)
- [Le Monde](#)
- [Move past promises for biodiversity, Science \(2024\)](#)
- [IDDRI](#)

### 3 RDC : Création du Couloir vert Kivu-Kinshasa

Le 22 janvier 2025, lors du forum économique mondial à Davos, le Président de la République Démocratique du Congo, Félix Tshisekedi, a annoncé la création du **Couloir vert Kivu-Kinshasa**, la plus grande réserve forestière tropicale protégée au monde, également appelée Réserve du fleuve Congo.

La réserve vise à protéger une superficie de plus de 100 000 km<sup>2</sup> de forêt primaire et 60 000 km<sup>2</sup> de tourbières intactes. L'objectif est de sauvegarder l'avenir du Bassin du Congo, reconnu comme l'un des plus grands puits de carbone au monde. Le président Tshisekedi a souligné que la déforestation de cette région représente un danger pour l'humanité et que sa préservation est cruciale pour atteindre les objectifs de l'Accord de Paris. Le projet aspire à catalyser une économie verte et à renforcer la sécurité alimentaire en RDC à travers des initiatives de transformation agricole, de microfinance et d'énergie renouvelable.

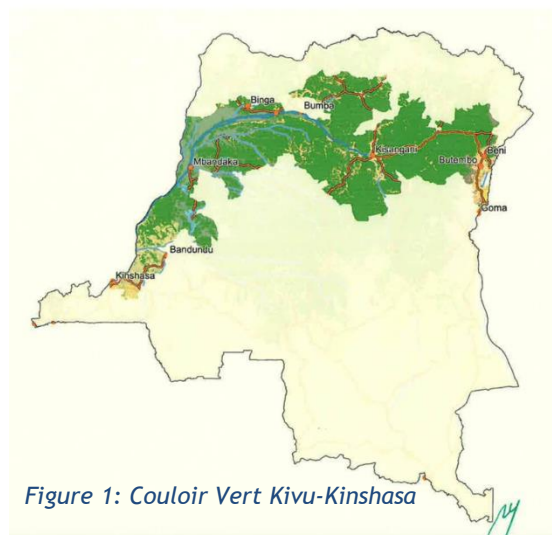


Figure 1: Couloir Vert Kivu-Kinshasa

A peine annoncée, la création de cette réserve a soulevé des **questions et préoccupations de la part des ONG locales et internationales**. La RDC possède l'une des plus grandes forêts tropicales du monde et ces zones sont souvent exploitées pour le bois, l'agriculture, l'exploitation minière et d'autres ressources naturelles. En RDC, un décret stipule que les grands projets de développement doivent obtenir le consentement libre, préalable et informé (CLIP) des communautés autochtones et locales, garantissant

leur participation dans la gestion de la réserve. Cependant, des risques de conflit d'intérêts subsistent, car les concessions forestières accordées à des entreprises pour l'exploitation du bois ou des agro-industries pourraient être remises en question. Cela pourrait entraîner des tensions entre les acteurs économiques, les gouvernements locaux et les défenseurs de l'environnement. De plus, de nombreuses communautés dépendant de ces activités pour leur subsistance, et la restriction ou l'interdiction de ces pratiques pourrait menacer leurs moyens, à moins que des alternatives économiques durables ne soient proposées.

Les populations locales, notamment les communautés autochtones et les habitants des zones rurales, expriment également des craintes quant à **l'impact du couloir vert sur leurs terres et leurs modes de vie**. Les projets de conservation à grande échelle peuvent en effet parfois conduire au déplacement des populations locales, souvent sans compensation adéquate (Mongabay, 2025). Les communautés dépendent des forêts pour leur alimentation, leurs médicaments traditionnels et leurs matériaux de construction, et la création du couloir vert pourrait restreindre leur accès à ces ressources, exacerbant les inégalités sociales.

**L'institut congolais pour la conservation de la nature (ICCN)** a été désigné comme principal organe de gestion, mais des questions subsistent quant à sa capacité à gérer efficacement cette vaste zone, qui inclut des concessions forestières et des terres agricoles. Bien que le projet introduise un nouveau concept « d'aire protégée par la communauté », il reste des lacunes concernant les spécificités de gestion et les mesures de protection contre les industries extractives. Malgré les avancées, le processus de création de la réserve a **manqué de consultation avec les parties prenantes**, y compris les communautés locales et la société civile, soulevant des préoccupations sur la transparence et les véritables motivations derrière ce projet.

Pour atténuer ces risques, il est crucial d'engager les communautés locales, la société civile et le secteur privé pour élaborer une feuille de route pour la gestion participative de la réserve. Le développement de projets pilotes dans les forêts communautaires le long de la RN4 peut servir de modèle pour la gestion communautaire et démontrer les bénéfices d'une approche durable.

Le Couloir Vert représente une opportunité majeure pour la RDC de jouer un rôle clé dans la lutte contre les crises climatiques et de biodiversité. Le développement de l'initiative devra impliquer un engagement fort avec toutes les parties prenantes et une gouvernance solide pour garantir la protection de l'environnement et le développement communautaire.

**Plus de détails :**

- [Rainforest Foundation UK](#)
- [Présidence RDC](#)
- [RFI](#)
- [Mongabay](#)
- [La cinquième](#)
- [Greenpeace](#)
- [Actualité.cd](#)

## 4 Un forum sur les Marchés du Carbone en Afrique de l'Ouest

Le premier Forum ouest-africain sur les marchés du carbone s'est tenu à Abidjan les 23 et 24 janvier 2025. Cet événement, fruit d'une collaboration entre le gouvernement ivoirien et l'Ambassade de France, a réuni des acteurs clés pour discuter des mécanismes de compensation des émissions de gaz à effet de serre, du rôle des pays ouest-africains dans cette dynamique, et des opportunités d'investissement offertes par ces marchés.

Le forum a réuni 400 participants, incluant des représentants de gouvernements, d'organisations non gouvernementales et d'institutions financières. **Dix-huit projets portés par des collectivités africaines et des ONG ont été présentés.** Parmi ces projets on retrouve par exemple : le projet de reforestation au Ghana, l'initiative de gestion des déchets à Dakar, le programme de promotion de l'énergie solaire au Burkina Faso, le projet de conservation des zones humides au Bénin ou encore l'initiative de formation agricole au Mali.

Il a été annoncé la mise en place d'une **Task Force sur les marchés du carbone en Afrique de l'Ouest** pour accompagner les États dans le développement de leurs marchés du carbone. La Task Force sera composée d'experts provenant de divers domaines, incluant des représentants du gouvernement, des organisations non gouvernementales, et des acteurs du secteur privé. Son rôle principal sera de fournir **un soutien technique et stratégique aux pays ouest-africains, en les aidant à concevoir et à mettre en œuvre des politiques favorables aux marchés du carbone.** En outre, elle se concentrera sur la création d'un cadre réglementaire solide qui facilitera l'investissement dans les projets carbone. Cela inclut l'élaboration de **normes et de directives qui garantiront la transparence et la crédibilité des initiatives** du marché du carbone. Les pays couverts par cette Task Force incluent principalement des nations de l'Afrique de l'Ouest : Côte d'Ivoire, Ghana, Sénégal, Mali, Burkina Faso, Bénin, Togo, Niger, Nigéria, Guinée.

La task force sera financée par : les états membres à travers leurs budgets nationaux, par des institutions comme la Banque Mondiale, le Programme des Nations Unies pour le Développement (PNUD), et d'autres agences internationales qui fournissent des fonds et des ressources techniques, des partenaires bilatéraux (comme la France par le biais de l'AFD), des ONG et Fondations, des investisseurs privés intéressés par les projets de compensation, ou encore par des mécanismes comme le Fonds vert pour le Climat (CCF) et d'autres fonds climatiques internationaux.

Notons que la Côte d'Ivoire bénéficie déjà de l'appui de l'Union Européenne, via le projet Transition Bas Carbone (Expertise France) ou l'Agence de Coopération Belge (ENABEL), pour la mise en œuvre de sa stratégie des marchés du carbone. La Côte d'Ivoire aspire d'ailleurs à devenir un acteur clé sur les marchés internationaux du carbone, avec un objectif ambitieux de réduction des émissions de 37 millions de tonnes de CO2 d'ici à 2030. Ce chiffre représente environ 30,41% de ses émissions prévues, et le pays s'engage à mettre en œuvre des actions concrètes pour atteindre cet objectif. La création récente du **Bureau du Marché Carbone (BMC)** est considérée comme un pas décisif vers l'établissement d'un cadre juridique et réglementaire robuste pour les projets de compensation carbone. Le BMC a déjà commencé ses activités et joue un rôle central dans la coordination des initiatives climatiques. Ce bureau est chargé de superviser la mise en œuvre des politiques liées au marché du carbone et d'assurer la transparence des transactions.

Plusieurs solutions innovantes ont été proposés lors du forum, notamment la création de « **zone de compensation carbone** », qui sont des espaces dédiés à des projets de reforestation et de conservation

de la biodiversité. Ces zones permettraient aux entreprises et aux gouvernements d'acquérir des crédits carbone tout en protégeant l'environnement. L'importance de la biodiversité dans la lutte contre le changement climatique a été soulignée, avec des propositions pour intégrer des pratiques de conservation dans les projets de compensation.

L'utilisation de technologies numériques, comme la **blockchain**, pour assurer la traçabilité et la transparence des crédits carbone a également été discutée. Cela renforcerait non seulement la confiance des investisseurs, mais garantirait également que les projets bénéficient réellement aux communautés locales. La mise en place de plateformes numériques pourrait faciliter le suivi des projets et l'évaluation de leur impact environnemental.

Les experts présents ont également évoqué l'importance de la mise en place de normes de qualité pour les crédits carbone, afin d'éviter le greenwashing et de garantir que seuls les projets véritablement bénéfiques pour l'environnement soient valorisés. Une certification rigoureuse des projets de compensation carbone est essentielle pour maintenir l'intégrité du marché et attirer des investisseurs.

Enfin, des initiatives telles que des **programmes de formation** pour les agriculteurs sur les pratiques agricoles durables et l'énergie solaire ont été mis en avant pour réduire l'empreinte carbone tout en augmentant la productivité. Ces formations devraient inclure des techniques de culture régénératives et des méthodes de gestion de l'eau pour maximiser l'efficacité des ressources.

**Pour en savoir plus :**

- <https://cpccaf.org/forum-sur-les-marches-carbone-en-afrique-de-louest-un-pas-vers-la-transition-bas-carbone/>
- <https://www.tresor.economie.gouv.fr/Articles/2025/02/05/les-marches-du-carbone-en-afrique-de-l-ouest-une-opportunite-unique-pour-la-france-de-renforcer-son-leadership-climatique>
- <https://www.tresor.economie.gouv.fr/Articles/2024/04/15/le-projet-de-marche-carbone-regional-standardise-de-la-cedeao-defis-et-opportunités>
- <https://www.gouv.ci/actualite-article.php?recordID=18164>
- <https://www.youtube.com/watch?v=QMLf50P5cFA>

Pour revivre certains extraits du forum :

- **Développement durable en Afrique de l'Ouest** : [Lien vers le reportage sur Business 24](#)
- **Marché carbone : enjeux et perspectives pour les collectivités territoriales (minute 5'16 - 6'55)** : [Lien vers le Podcast RFI](#)
- **Reportage RTI 1** : <https://www.facebook.com/RTIinfo225/videos/859866316166537>

---

## 5 FFEM – Table Ronde autour de la Finance Carbone

---

Mardi 21 janvier 2025, le Fonds Français pour l'Environnement Mondiale (FFEM) a organisé une **table ronde autour de la finance carbone orientée sur les pays en développement**, reprenant plusieurs cas d'études africains. La finance carbone est une opportunité dans la lutte mondiale contre le changement climatique et l'atteinte des Objectifs de Développement Durable (ODD). Dans ce cadre, le FFEM joue un rôle crucial en soutenant les initiateurs de projets mobilisant la finance carbone et en appuyant des initiatives novatrices depuis le début des années 2000, contribuant ainsi à la mise en œuvre du protocole de Kyoto.



La conférence, animée par le FFEM, avait pour principal objectif de présenter l'étude menée par le cabinet Hamerkop mandaté par le FFEM « **Cap sur la finance carbone : un levier pour un avenir durable** » dans un premier temps, puis dans un second de présenter la stratégie finance carbone de l'AFD et du FFEM. Plusieurs acteurs du domaine ont ainsi pu échanger des idées et partager des retours d'expérience sur la mise en œuvre de projets de finance carbone. Les participants ont souligné l'importance de la finance carbone dans la lutte contre le changement climatique et ont discuté des différentes approches pour améliorer son efficacité.

Cette table ronde a mis en lumière plusieurs projets innovants, montrant comment la finance carbone peut être un levier de développement durable, en particulier en Afrique.

1. **En Guinée-Bissau** : Un projet de déforestation évitée (qui couvre 181,200 hectares de forêts et plus de 150 000 personnes dans les deux parcs nationaux) visant à protéger la biodiversité sur deux parcs nationaux, tout en fournissant un financement durable implique les communautés locales dans la gestion des ressources naturelles. Un modèle de partage des bénéfices est en cours de définition dans le but de garantir que les bénéfices leur parviennent directement. À ce jour, le projet a généré environ 2,5 millions d'euros grâce à la vente de 196 000 crédits carbone (335 603 tonnes de CO<sub>2</sub> évitées à ce jour) dont une partie vise à soutenir des initiatives de développement, telles que la construction d'écoles et d'infrastructures sanitaires. Ce projet qui a démarré en mars 2011 et devrait se terminer en mars 2031.
2. **En Côte d'Ivoire** : des projets de reforestation sont en cours par Nitidae et OIPR (Office Ivoirien des Parcs et Réserves), en collaboration avec les autorités locales pour garantir la durabilité et l'impact social. Ces projets prennent place dans un contexte de dégradation du couvert forestier rapide et multifactorielle (culture de rente, agriculture de subsistance, besoin en énergie). Ces projets visent à restaurer les écosystèmes forestiers tout en soutenant les moyens de subsistance des populations locales. La mise en place d'infrastructures rurales, telles que des routes et des installations d'eau potable, améliore l'accès aux ressources et facilite l'accès aux marchés pour les produits agricoles.
3. **À Madagascar** : la création d'un corridor forestier entre deux aires protégées vise à conserver la biodiversité, qui a lieu depuis 10 ans dans la région de Fort Dauphin. Ce projet implique la restauration des habitats naturels et la protection des espèces menacées, telles que le lémurien. La déforestation à Madagascar est principalement liée à l'agriculture de subsistance qui impacte le massif. Les communautés locales sont formées pour gérer durablement les ressources naturelles et participer activement à la conservation. Cela inclut des formations sur les techniques de reforestation et de gestion des terres, ainsi que des initiatives de sensibilisation sur l'importance de la biodiversité.
4. Des initiatives de **restauration des mangroves** ont également été mis en place en Afrique de l'Ouest. Ces initiatives visent à restaurer des écosystèmes côtiers essentiels pour la séquestration du carbone, la protection contre l'érosion et la préservation de la biodiversité.
5. Les initiatives **REDD+** (Réduction des Émissions issues de la Déforestation et de la Dégradation des forêts) en Afrique centrale permettent de protéger les forêts tout en générant des revenus pour les communautés locales.
6. Enfin, des projets de **centrales solaires** à grande échelle en Afrique de l'Est ont été mis en avant, combinant réduction des émissions de carbone et accès à l'énergie pour les populations rurales.

Pour structurer les échanges et synthétiser les enjeux de la finance carbone, une cartographie des thèmes abordés a été réalisée (voir Figure 2), illustrant les différentes dimensions de la finance carbone

discutées lors de la conférence : son évolution historique, les défis liés à son intégrité, les recommandations pour améliorer son efficacité, ainsi que des études de cas concrets en Afrique. Elle met en avant les interactions entre finance carbone et finance à impact, la nécessité d'une gouvernance transparente et participative, ainsi que l'importance d'un engagement des acteurs publics et privés. Cette approche visuelle permet de mieux comprendre les enjeux et les pistes de développement évoquées lors des discussions.

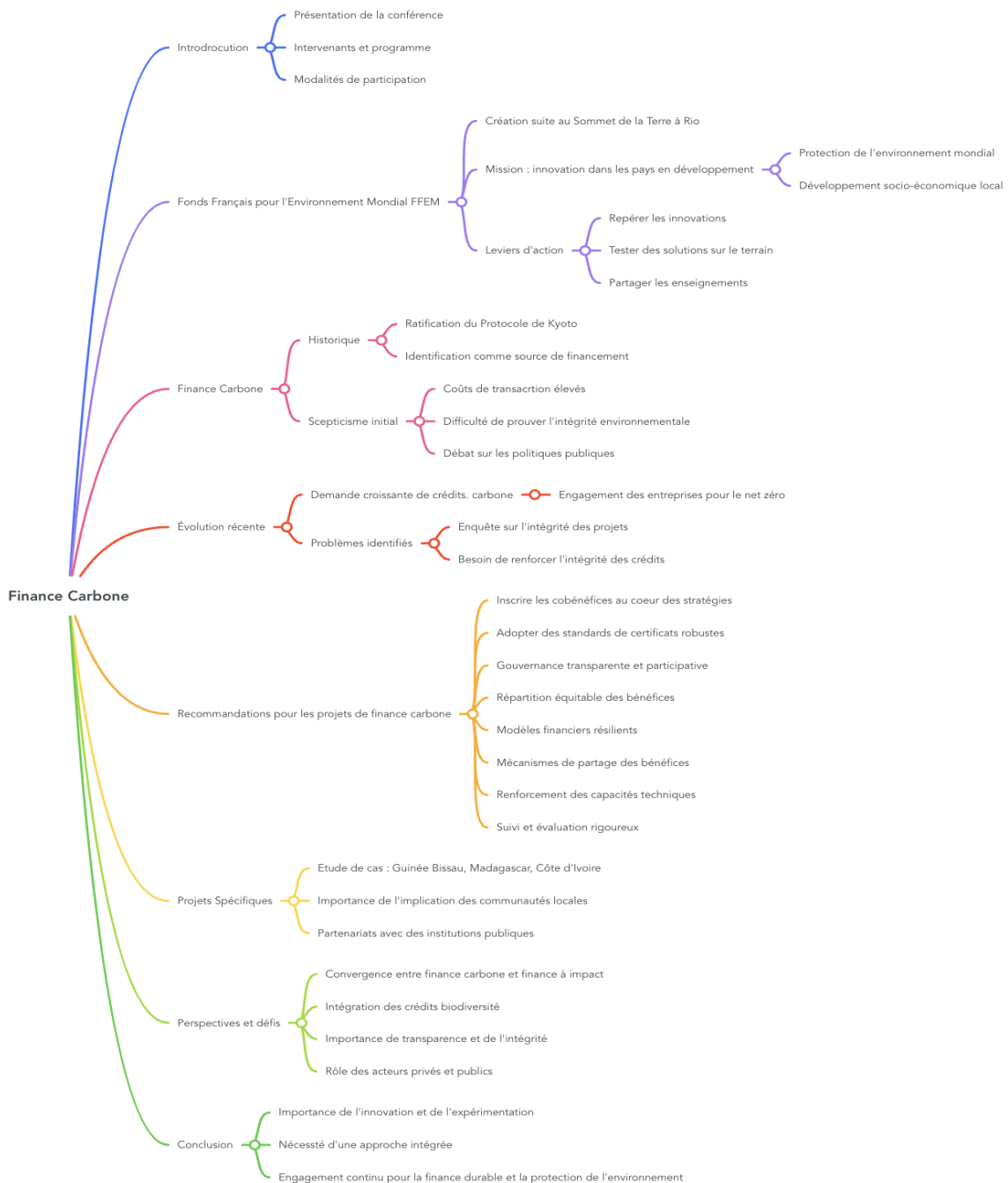


Figure 2 - Carte mentale (mindmap) de la finance carbone

Les projets doivent être conçus de manière à **maximiser les bénéfices pour l'environnement tout en générant des revenus**. Cependant, les différences dans les méthodologies de certification et les attentes des investisseurs doivent être abordées pour garantir une approche cohérente. La création de standards communs pourrait faciliter cette intégration.

Les pays doivent également établir des **trajectoires d'émission claires pour garantir que les projets de finance carbone soient réellement additionnels**. Cela nécessite une coordination entre les gouvernements, les investisseurs et les ONG. L'Accord de Paris fournit un cadre pour les engagements climatiques des pays, mais son application doit être renforcée au niveau national. Des politiques incitatives doivent être mises en place pour encourager les investissements dans les projets carbone.

Il est essentiel **d'impliquer les communautés** dans la gestion des projets pour garantir leur succès à long terme. Les projets doivent être adaptés aux besoins locaux et aux contextes culturels. Par exemple, la formation des communautés locales sur les pratiques de gestion durable des ressources naturelles renforce leur capacité à participer activement aux projets. Des programmes de sensibilisation peuvent également être mis en place pour éduquer les jeunes générations sur les enjeux environnementaux.

Lors des discussions, une comparaison a été faite entre la **finance carbone et la finance à impact**. Bien que les deux approches visent à financer des résultats mesurables, la finance à impact peut avoir une portée plus large en intégrant des **objectifs sociaux et environnementaux**. La finance carbone se concentre généralement sur la réduction des émissions, tandis que la finance à impact peut englober une gamme plus large de résultats, y compris la lutte contre la pauvreté et l'amélioration de la santé publique.

La mise en œuvre de mécanismes de crédits biodiversité a également été abordée. Il est crucial d'éviter certaines erreurs du passé en matière de crédits carbone, notamment en garantissant **l'additionnalité et l'intégrité des projets**. Il est essentiel de développer des méthodologies robustes pour mesurer l'impact des projets sur la biodiversité, ainsi que des systèmes de suivi pour évaluer leur efficacité sur le long terme.

L'événement a mis en lumière les défis et opportunités liés à la finance carbone, avec un appel à une collaboration accrue entre les différents acteurs pour garantir l'intégrité et l'efficacité des projets en cours. Les discussions ont souligné l'importance d'une approche intégrée pour aborder les enjeux climatiques et de biodiversité. Dans cette optique, le FFEM et l'AFD, qui ont à plusieurs reprises modifiés leurs directions stratégiques sur ces sujets, continueront à travailler ensemble pour renforcer la finance carbone et la finance biodiversité, en partageant les meilleures pratiques et en soutenant des projets innovants.

Cette table ronde est disponible en intégralité sur YouTube (lien ci-dessous).

**Pour en savoir plus :**

- <https://www.youtube.com/watch?v=YbjO3w1qufM&t=6756s>
- <https://www.ffem.fr/fr/actualites/agenda/table-ronde-autour-de-la-finance-carbone>
- <https://www.ffem.fr/fr/ressources/recommandations-structurer-projets-finances-carbone>
- <https://www.ffem.fr/fr/ressources/note-sur-la-finance-carbone-destination-des-porteurs-de-projet>
- <https://www.ffem.fr/fr/ressources/cap-sur-finance-carbone-levier-avenir-durable>

## 6 HIFOR : Le Parc National de Nouabalé-Ndoki est officiellement un projet pilote

Le parc national Nouabalé-Ndoki, situé dans le nord de la République du Congo, s'étend sur plus de 423 000 hectares de forêt tropicale intacte. Ce sanctuaire de biodiversité est reconnu comme un modèle de conservation et a été classé comme le premier site mondial pour son intégrité écologique selon les critères internationaux des "zones essentielles pour la biodiversité". Cette reconnaissance a été officialisée en août 2024 par la Task Force Carbone Forestier de la République du Congo à Brazzaville. Riche d'une faune exceptionnelle, le parc abrite 649 espèces, dont 313 espèces d'oiseaux, 160 de poissons, 29 de reptiles, 31 d'amphibiens et 116 de mammifères. Parmi ces derniers figurent des populations saines d'éléphants de forêt (estimées à plus de 10 000 individus) et de gorilles des plaines de l'ouest (environ 1 000 individus). Toutefois, Nouabalé-Ndoki est confronté à des menaces croissantes telles que la chasse illégale, la pêche et l'exploitation forestière. La déforestation y a augmenté de 20 % ces dernières années et les incendies de forêts, souvent d'origine humaine, représentent une menace sérieuse.

Face à ces défis, le ministère de l'Économie forestière, en collaboration avec la Wildlife Conservation Society (WCS), a lancé l'**initiative HIFOR**, un plan d'investissement visant à financer la conservation du parc grâce à la vente d'unités de forêts à haute intégrité (HIFOR). Ces unités correspondent à un hectare de forêt tropicale préservée et activement gérée. Contrairement aux mécanismes de compensation carbone tels que REDD+, les certificats HIFOR ne permettent pas de compenser les émissions de CO<sub>2</sub>, mais offrent aux acheteurs la possibilité de revendiquer leur contribution à la conservation des forêts, de la biodiversité et des communautés locales (voir newsletter #13 de la Commission – Septembre 2024 pour plus de détails sur l'initiative).

Le **projet pilote du parc national Nouabalé-Ndoki** repose sur trois piliers : la conservation de la biodiversité, la gestion durable des ressources forestières et l'implication des communautés locales. Environ 2 000 personnes vivent dans les villages principaux entourant le parc et, si l'on inclut les villages voisins, plus de 80 % des foyers comptent au moins une personne travaillant dans le parc. Ces populations dépendent directement de l'économie basée sur la nature pour leur subsistance.

Le programme HIFOR prévoit un financement à long terme pour la gestion du parc et la redistribution des revenus entre le gouvernement, les coûts de conservation et les communautés locales. Il intègre également des technologies avancées, telles que la surveillance par drone et l'intelligence artificielle, pour mieux suivre les populations animales et détecter les activités illégales.

Richard Malonga, directeur de WCS en République du Congo, a souligné l'importance de l'implication active des populations locales dans ce projet. L'initiative HIFOR cherche à équilibrer les bénéfices économiques et écologiques, en diversifiant les sources de revenus des communautés pour réduire la pression sur les ressources naturelles du parc. Si elle réussit, elle pourrait devenir un **modèle répliquable dans d'autres pays cherchant à concilier développement durable et conservation de la biodiversité**.

Bien que des défis subsistent, notamment en matière de formation des équipes locales et d'entretien des équipements, cette initiative offre un espoir renouvelé pour la préservation de Nouabalé-Ndoki et de son inestimable patrimoine naturel.

**Pour en savoir plus :**

- <https://news.mongabay.com/2024/10/congo-looks-to-monetize-its-high-integrity-forests/>
- [https://www.linkedin.com/posts/hifor\\_nnp-hifor-pilot-ugcPost-7292969242629447682-y9YD/?utm\\_source=share&utm\\_medium=member\\_desktop&rcm=ACoAAB980BoBEndS-O-DSSS2owVfsMUIKEx8cQ](https://www.linkedin.com/posts/hifor_nnp-hifor-pilot-ugcPost-7292969242629447682-y9YD/?utm_source=share&utm_medium=member_desktop&rcm=ACoAAB980BoBEndS-O-DSSS2owVfsMUIKEx8cQ)
- <https://hifor.org/Portfolio/Nouabal%C3%A9-Ndoki-National-Park>
- <https://fr.mongabay.com/2024/09/une-initiative-pour-renforcer-les-efforts-de-conservation-du-parc-national-nouabale-ndoki/>

---

## 7 Actualités de la Commission C&B et de ses membres

---

**OBC : la Commission Carbone et Biodiversité a lancé le travail du groupe « forêts tropicales »**

L'Organization for Biodiversity Certificates (OBC) mobilise plusieurs groupes de travail pour élaborer des listes d'actions favorables à la biodiversité, adaptées à chaque écosystème (tempéré, tropical) et mode de gestion (agriculture, forêts, mangroves, agroforesterie, etc.), puis pour établir un lien entre les actions et les gains en matière de biodiversité, et une classification de ces gains.

Un **groupe de travail « forêts tropicales »** est actif depuis plusieurs mois, et la Commission Carbone et Biodiversité de l'ATIBT a été désignée pour en assurer la coordination en vue d'accélérer la réflexion sur cet écosystème. Ce groupe de travail a démarré la réflexion sur les pratiques favorables à la biodiversité pour les activités de conservation et de gestion durable des forêts, dans les zones forestières tropicales. A noter que TEREa a recruté une alternante en charge de la coordination de ce groupe de travail pour assurer la fluidité des échanges entre les membres, l'organisation des réunions techniques et l'atteinte des résultats escomptés cette année. Si vous avez des questions au sujet de l'OBC et de ce groupe, vous pouvez désormais écrire directement à Abby Nahnah : [a.nahnah@terea.net](mailto:a.nahnah@terea.net)

Nous solliciterons nos membres pour des contributions techniques, qui seront bienvenues pour alimenter ce travail de réflexion, notamment dans le cadre de **la prochaine réunion de commission carbone et biodiversité qui aura lieu fin avril**.

Par ailleurs, le **Groupe Marché de l'OBC** et son board sont en phase de finalisation de l'élaboration du document présentant le **business model** de l'OBC. Ce rapport vous sera transmis une fois rendu public par l'OBC.

Le cadre marché va quant à lui être testé prochainement sur des projets pilotes en France et la réflexion dans plusieurs pays tropicaux (Gabon, Pérou, Côte d'Ivoire, Cameroun, etc.) est en cours.

***Pour enrichir cette section, n'hésitez pas à nous communiquer vos initiatives et projets en cours, un évènement auquel vous participez, ou toute autre information utile aux membres.***

## 8 Evènements récents ou à venir

### 2<sup>nd</sup> European Carbon Farming Summit, 4-6 mars 2025, Dublin, Irlande

Le Sommet Européen sur le « Carbon Farming » (fixation du carbone dans les sols, incluant les pratiques agricoles et forestières) a eu lieu à Dublin du 4 au 6 mars 2025. L'occasion d'échanger sur ces pratiques mais aussi d'envisager leur place dans la réglementation européenne (CRCF, Green Claim Directive) la question du Carbon Farming et de la non-permanence ayant fait l'objet de débats (voir Newsletter 12 de la Commission Carbone et Biodiversité, juin 2024).

Site du Sommet : <https://www.carbonfarmingsummit.eu/>

### Sommet Climate Chance Europe Afrique 2025, 31 mars-1<sup>er</sup> avril, Marseille, France

Climate Chance et la ville de Marseille co-organisent le Sommet Climate Chance Europe Afrique 2025 sur le thème "Adaptation : passer à l'action", les 31 mars et 1<sup>er</sup> avril au Palais du Pharo à Marseille. Il s'agit du rassemblement le plus important jamais organisé sur les questions d'adaptation. Sur ces 2 jours seront organisés une 30aine d'ateliers réunissant experts de haut niveau et acteurs de terrain, autour de 4 grandes thématiques : Approfondir nos connaissances / Transformer l'économie et l'action publique / Renforcer les territoires / Coopérer entre l'Europe et l'Afrique. Les solutions fondées sur la nature seront évidemment au centre des sujets de ce sommet.

- **Formation « instruments économiques, financiers et juridiques pour le climat et la biodiversité », Montpellier, France, 14-18 Avril 2025**

Suite au succès de la première formation en avril 2024, le CIRAD une nouvelle session de formation sur le thème « Instruments économiques, financiers et juridiques pour le climat et la biodiversité ». La formation aura lieu en présentiel à Montpellier du 14 au 18 avril 2025.

Programme et inscription : <https://catalogue-formation.cirad.fr/formation/136/instruments-economiques-et-financiers-pour-le-climat-et-la-biodiversite>

### COP Climat Belém 10-21 novembre 2025

La COP30 aura lieu à Belém, Brésil, du 10 au 21 novembre 2025. 10 ans après l'Accord de Paris, les attentes sont nombreuses. La Commission Carbone et Biodiversité de l'ATIBT suivra et participera à cet événement.

### Cinq sommets sur les marchés du carbone par l'IETA

L'IETA, ONG visant la promotion des marchés du carbone, organise plusieurs sommets en 2025 (voir ci-contre et [ici](#)), sur la plupart des continents. On note toutefois l'absence d'un sommet spécifique à l'Afrique.

SAVE THE DATE   IETA 2025 Events Calendar	
IETA MENA CARBON MARKET DIALOGUE 15 JANUARY 2025 ABU DHABI   UNITED ARAB EMIRATES	15 January 2025 Abu Dhabi   UAE <a href="#">info@ieta.org</a>
EUROPEAN CLIMATE SUMMIT 1-3 April 2025 Lisbon   Portugal	1-3 April 2025 Lisbon   Portugal <a href="#">info@ieta.org</a>
A.S.I.A. CLIMATE SUMMIT 8-10 July 2025 Bangkok   Thailand	8-10 July 2025 Bangkok   Thailand <a href="#">info@ieta.org</a>
L.A.T.I.N. AMERICA CLIMATE SUMMIT 26-28 August 2025 Mexico City   Mexico	26-28 August 2025 Mexico City   Mexico <a href="#">info@ieta.org</a>
N.O.R.T.H. AMERICA CLIMATE SUMMIT 23-25 September 2025 New York City   USA	23-25 September 2025 New York   USA <a href="#">info@ieta.org</a>
IETA BUSINESS HUB COP30	10-21 November 2025 Belém   Brazil <a href="#">info@ieta.org</a>

For more information about Speaking Opportunities / Sponsorship / Hosting Your Own Side Event or Closed Door Meeting, contact: Lisa Sheffield | [lisa@ieta.org](mailto:lisa@ieta.org)  
For more information about attending as a Delegate and Media, contact: Christian Mosquera | [mosquera@ieta.org](mailto:mosquera@ieta.org)  
[ieta.org](http://ieta.org)

Vos interlocuteurs à la commission carbone et biodiversité

- **TEREA** Pierre Schueller : [p.schueller@terea.net](mailto:p.schueller@terea.net)

Coline Seyller : [c.seyller@terea.net](mailto:c.seyller@terea.net)

